



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT



L'an deux mille vingt six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



<u>Nombre de conseillers en exercice</u>	:	19
<u>Nombre de conseillers présents</u>	:	12
<u>Nombre de votants</u>	:	12



Date de convocation du conseil : **20 février 2026**



Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA,
Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES,
Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude
DEMASSE, M. Rémi CHEDIN, Mme Florence LOTH,
Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,
Mme Dorota JOBEZ, M. Bruno MATHON



Absent excusé : Mme Florence DAUMARD
Absents : Mme Bernadette LOOSE, M. Michel DUMONT,
M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien
HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE,



M. Claude DESABRES a été désignée secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



Approbation du compte-rendu de la séance du 2 février 2026



- Décisions du Maire



- 01 Investissements avant le vote du budget
- 02 Contrat départemental territorial avenant n°2
- 03 Subvention pour l'école élémentaire
- 04 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 2 février 2026. Madame DEMASSE relève qu'il a été omis de relater les relations complexes avec le SMIRTOM dans la collecte des déchets, notamment les containers situés près du cimetière et la gestion de la déchèterie.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026 – 006

CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITORIAL AVENANT N°2

Monsieur le Maire rappelle les délibérations numéros 2023 - 047 du 3 juillet 2023 et 2024 – 014 du 5 février 2024 concernant les projets du nouveau contrat départemental de territorial.

L'avenant 2 a pour objet de modifier la durée du contrat initial.

L'article 6 du contrat initial susvisé est modifié comme suit :

« Le contrat de territoire prend effet à compter de sa date de notification par le Département aux autres parties jusqu'au 31 décembre 2028. Pour prétendre aux subventions, les projets devront connaître un engagement financier avant le 31 décembre 2027 et se terminer au plus tard le 31 décembre 2028, après dépôt d'un dossier de demande de subvention. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la modification de la durée du contrat initial

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes au Contrat de Territoire

DELIBERATION n° 2026 – 007

Annule et remplace la délibération n°2026-002

INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2026-002 du 2 février 2026.

Considérant une facture supplémentaire pour l'alarme du musée, il propose de modifier les montants initialement prévus.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé -dépenses d'investissement 2025 : 40 311 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », Restes à Réaliser 2024 et report 001)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 10 077 € (<25% x 40 311 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 280 Matériel : 5 000 €

Opération 319 Prévention incendie : 5 077 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DELIBERATION n° 2026 – 008

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR UNE CLASSE PATRIMOINE EN DORDOGNE

Il est exposé au Conseil Municipal que l'Ecole Elémentaire a sollicité une subvention afin de permettre aux élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 (26 élèves résidents à Châteaumeillant) de faire un voyage de classe patrimoine en Dordogne du 30 mars 2026 au 3 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de verser à l'école élémentaire de Châteaumeillant, une subvention de 50 € par élève domicilié à Châteaumeillant afin de permettre à ceux-ci de participer à une classe patrimoine en Dordogne

CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de cette subvention d'un montant total de 1 300 euros (soit 26 élèves à ce jour) à l'article 65748

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire énumère au conseil municipal les travaux réalisés par les services techniques au cours du mois de février : abattage des arbres tombés, nettoyage des buses et des fossés, installation des panneaux pour les élections...

Le prochain conseil d'école de l'école élémentaire se déroulera le mardi 3 mars à 18h00.

Le conseil d'administration du collège se tiendra le jeudi 5 mars 2026.

Le conseil d'administration du SDIS aura lieu le vendredi 6 mars 2026.

Monsieur le Sous Préfet se rendra à la salle Georges Mallet de Vandègre pour la commission de sécurité le jeudi 5 mars à midi.

Les élèves des écoles défileront à l'occasion de carnaval le vendredi 6 mars au matin.

Monsieur le Maire présente le planning pour la tenue des bureaux de vote le 15 mars prochain.

Monsieur BINDER a effectué la remise des clés de l'ancienne caserne des pompiers, rue des Remparts. L'état des lieux se déroulera mardi 3 mars à 15h00.

Monsieur CAIA propose qu'un pot soit organisé pour le départ du Chef de Projet, Florian Berges, le mardi 10 mars à 18h00.

Le cabinet d'étude doit présenter prochainement son analyse concernant le projet de restructuration de la salle Maurice Delaire.

Madame DESAGES participera à la journée nationale d'aide à domicile le 17 mars 2026. Elle informe le conseil municipal qu'une antenne APA et MDPH sera installée au Châtelet.

Madame CLUZEL avise qu'une réunion de présentation du projet Bourges 2028 se déroulera le 6 mars à 14h00. Le dossier sera déposé le 16 mars en vue d'une réponse en décembre. Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 30 % et bénéficier de mécénat.

Le cinémobile souhaitait organiser une animation sur le Japon fin avril. Le projet est reporté en raison des élections municipales à venir. De plus, une animation est prévue en lien avec la bibliothèque.

La stagiaire du musée Emile Chenon débutera ses missions de mise en valeur du site des vieux métiers le 16 mars 2026.

Madame LOTH remercie chaleureusement une employée municipale (Sabrina AFFRET) qui a confectionné de nouvelles housses pour les banquettes situées dans la bibliothèque de l'école élémentaire.

Monsieur CLAVEAU demande quand sera programmé la visite de la future gendarmerie pour les élus. Après un rapide tour de table, il est proposé le jeudi 12 mars à 18h00.

Madame DECHAUD précise qu'il a été nécessaire d'effectuer des sillons dans les accotements à La Bidoire, en raison des fortes pluies. Les fossés étant saturés et ne permettant plus l'écoulement.

Monsieur le Maire précise que les canalisations ont été réparé au boulodrome route de Culan.

Monsieur DESABRES informe qu'un trou s'est formé dans la toiture de la grange du musée Emile Chenon. Quelques tuiles doivent être remise en place afin d'éviter que l'eau ne s'infiltre le long du mur.

Monsieur CHEDIN signale que lors de la dernière utilisation de la salle Georges Mallet de Vandègre à l'occasion de riffles, les tables étaient sales, tachées, voir même brûlées.

Madame DEMASSE déplore l'absence d'article sur l'EHPAD dans le bulletin municipal. Elle regrette de ne pas avoir été sollicitée pour la relecture avant édition.

Monsieur MATHON rappelle que certains commerçants n'ont pas été sollicités pour la publicité dans le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 2 mars 2026 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Claude DESABRES